

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Porte des Alpes (circonscription I de la Métropole de Lyon) (69)

Réponses de Nicole Sibeud, au nom de la liste « Un temps d'avance avec Gerard Collomb »

– le 10/03/2020 à 19:56 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je suis indécis-e

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

- Le comité vélo aura pour mission essentielle de promouvoir, financer, et accompagner la réalisation des aménagements cyclables de qualité et adaptés sur les communes de la Circonscription, sans négliger le traitement de trop nombreuses discontinuités cyclables du territoire de la Circonscription

- il se réunira au minimum 2 fois par an avec les associations locales concernées et les services municipaux des communes de la Circonscription

- Le Plan Vélo Metropole sera doté d'un budget annuel de 34 euros par habitant du Grand Lyon

Les engagements de Gérard Collomb est le doublement du nombre de kilomètres de pistes cyclables qui concernent la poursuite du maillage dans chaque commune mais aussi le traitement des points de rupture notamment le carrefour des 7 chemins et le rabattement des pistes cyclables sur les points multimodaux avec création de parking vélos sécurisés. Un

L'enjeu cyclable dépasse largement le périmètre des communes et doit s'appréhender au niveau d'un plus grand territoire au minimum des CTM voir d'inter CTM (Est lyonnais)

Une conférence annuelle de bilan et d'échanges avec les acteurs locaux sera organisée dans le cadre de la conférence Territoriale Porte des Alpes.

Au niveau des investissements, l'important c'est la prise en compte des projets dans la PPI métropolitaine plus qu'un montant par hbt car les pistes cyclables sont souvent intégrées dans des projets plus globaux.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 : je suis indécis-e

Créer un réseau express vélo - Le Réseau Express Vélo (REV) permettra de relier les communes de la métropole de Lyon entre elles, mais aussi de résorber les coupures urbaines. Le REV sera composé d'axes lisibles, confortables, sécurisants et continus. Il sera d'une largeur suffisante (d'une largeur supérieure à 3,5 mètres) afin d'assurer le confort et la sécurité des cyclistes. Ce réseau cyclable à haut niveau de services répondra à des normes de tracé adaptées à sa vocation structurante. Conformément aux recommandations du Cerema (dont la direction Centre-Est est à Bron), il bénéficiera d'une priorité aux intersections pour être attractif et efficace.

Outil d'intermodalité, le REV desservira le plus grand nombre de gares, haltes et stations des réseaux TER et TCL pour favoriser le rabattement à vélo sur les réseaux ferrés et métro et renforcer la complémentarité transports publics + vélo.

les priorités sur la circonscription :

Liaison Bron St Priest via le Campus Portes des Alpes

Liaison Bron Chassieu via les 7 chemins (puis Genas)

Liaison Bron Lyon

Liaison Bron Villeurbanne Vaulx en Velin

Projet inscrits dans le programme

Action n°3 : je suis indécis-e

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : - Créer Un lien fort entre Bron et Saint Priest en permettant la traversé de l'A43, en aménageant un tunnel sous l'autoroute A43 afin de créer une voie cyclable continue.

- Revoir la circulation sur l'ensemble de la route de Genas et au rond point des 7 chemins pour aménager une véritable voie cyclable vers Chassieu du rond point des Sept chemin vers la rue Jean Mermoz et la rue des Roberdières (chassieu)
- Financer et accompagner les autres demandes d'aménagement cyclables établies par les communes de la Circonscriptions, établies en lien avec les associations locales concernées

Les cartes correspondant à ces pistes ou voies cyclables attendues sont jointes à la fin du manifeste.

Projet des 7 chemins identifiés

le profil et les caractéristiques des aménagements cyclables doivent s'étudier au cas par cas mais l'objectif est bien d'offrir des pistes sécurisées sans discontinuité pour relier les communes entre elles et les relations cyclables entre l'Est et le centre de Lyon

Action n°4 : je suis indécis-e

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines - Établir et flécher les itinéraires apaisés et les itinéraires de rabattement permettant aujourd'hui de contourner les difficultés de franchissement de l'autoroute A43 et de la Rocade Est dans l'attente de réalisations d'aménagements plus directs de franchissements (passerelles, tunnels dédiés, etc.).

Le franchissement de la Rocade à la hauteur du stade fait partie du programme de la Circonscription

Dans le cadre du traitement des points de rupture le franchissement de l'autoroute et de la rocade en font partie comme tous les axes importants circulés infranchissables du secteur

Action n°5 : je suis indécis-e

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. - Proposition de franchissement de l'autoroute A43, obstacle majeur pour les cyclistes circulant entre St Priest et Chassieu ou entre le nord et le sud de Bron

- Proposition de franchissement de la départementale D383 : Périphérique Laurent Bonnevey

cf réponse précédente

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°6 : je suis indécis-e

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. - Hormis de grands axes à définir, généraliser la vitesse de circulation automobile à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

C'est déjà le cas sur de nombreux centre ville et quartiers de la circonscription.

A élargir autant que de besoin.

Action n°7 : je suis indécis-e

Transformer en boulevard urbain limité à 50 km/h : - Demander le déclassement de l'Autoroute A43 sur l'ensemble de la commune de Bron, pour transformer l'autoroute en boulevard urbain et améliorer la qualité de vie et la qualité de l'air. - Demander le déclassement de la départementale D383, Périphérique, sur l'ensemble de la commune de Bron pour transformer ce périphérique en boulevard urbain, améliorer la qualité de vie et la qualité de l'air.

La transformation de l'A43 en boulevard urbain entre le carrefour de l'Aviation et le boulevard Laurent Bonnevey figure dans les projets de la circonscription pour développer les TC et une piste cyclable sécurisée

La transformation du boulevard Laurent Bonnevey en axe apaisé et paysager intégrera une piste cyclable sécurisée

Action n°8 : je suis indécis-e

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

- Promouvoir les doubles sens cyclables dans l'ensemble des rues des communes de la circonscription Porte des Alpes

Objectif 15% de linéaire de plus par an

le double sens est généralisable à toutes les voiries qui le permettent

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°9 : je suis indécis·e

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Financer des équipements en arceaux vélo

- Dans les écoles et collèges

- Près des commerces

- Près des lieux publics : théâtre, mairie, école de musique, marché, la poste....

Objectif attendu : 15% augmentation par an, en concertation avec les associations et les pôles concernés

[Le déploiement des arceaux Vélos est effectivement une priorité](#)

Action n°10 : je suis indécis·e

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Financement de vélo-box dans les parkings relais covoiturage, existant ou à créer.

[Les parking vélos sécurisés à proximité des pôles multimodaux est inscrit dans le programme général de Gerard Collomb et sera mise en oeuvre dans la circonscription à tous les points de rabattement TC](#)

Action n°11 : je suis indécis·e

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°12 : je suis indécis·e

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

[ce sera à prévoir dans la future modification du PLUH y compris l'obligation effective des prises électriques \(déjà prévue par le code de la construction\)](#)

Action n°13 : je suis indécis·e

Imposer des normes minimales de stationnement vélo ambitieuses dans toutes les nouvelles constructions lors de la modification ou révision du PLU.

[voir ci dessus](#)

Action n°14 : je suis indécis·e

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

[Plutôt adapter au centre ville et en lien avec les points de logistiques pour gérer les livraisons dites du dernier kilomètre](#)
[Si opportunité sur la circonscription pourquoi pas des vélos cargo](#)

Action n°15 : je suis indécis·e

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Vélos électriques ou autres vélos

[L'aide existe déjà pour les vélos électriques](#)

[Un action en faveur des ventes de vélos de particuliers à particuliers pourrait aussi s'avérer intéressante](#)

Action n°16 : je suis indécis·e

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

[Expérimentation prévue avec des associations locales](#)

Action n°17 : je suis indécis·e

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Solliciter, accompagner et soutenir les associations de promotion de la pratique du vélo au quotidien de la Circonscription (Maison du Vélo de St Priest, Association la P'tite Rustine de Bron), dans leurs budgets de location de locaux, tout particulièrement. S'engager auprès des associations et aider financièrement celles qui emploient des salariés pour l'apprentissage du vélo aux enfants comme aux adultes, qui aident à la formation et la réparation des vélos auprès des plus démunis.

Cette action est à rapprocher à celle de la lutte contre la précarité de l'emploi en favorisant les associant qui mettent en place des activités de réparation et de formation en privilégiant le retour à l'emploi des chômeurs longues durée ou des bénéficiaire du RSA (prestation versée par la Métropole)

Action n°18 : je suis indécis·e

Créer une agence d'écomobilité, soutenir le développement d'une agence écomobilité sur la Métropole et de son réseau sur les communes de la Métropole.

Promouvoir une culture vélo**Action n°19 : je suis indécis·e**

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo. Notamment dans les collèges, mais aussi pour les adultes, par exemple au parc de Parilly.

Des actions existent déjà développées par les communes à destination des enfants.

Elles pourraient être élargies aux adultes à Parilly ou ailleurs.

Par ailleurs, il y a sur la Métropole de Lyon de nombreux club cyclistes affiliés à des fédérations (FFVélo UFOLEP FSGT FFC ...) qui proposent déjà pour certaines la prise en charge de la formation à la pratique du vélo.

Action n°20 : je suis indécis·e

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

J'utilise moi même quotidiennement mon VAE pour mes déplacements professionnels et personnels

Action n°21 : je suis indécis·e

Créer une "fête du vélo". Pour l'ensemble de la métropole.

Plutôt soutenir une manifestation type Convergence Vélo sur les autres secteurs de la Métropole et notamment dans l'Est Lyonnais avec un circuit de maillage des grands parcs.

Action n°22 : je suis indécis·e

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Ce volet est déjà intégré dans le plan Vélo de la Métropole et pourrait être amplifié, pour rappeler les règles de protection des cyclistes et aussi pour rappeler les bons comportements des cyclistes.

Commentaires généraux

Le vélo fait partie des modes alternatifs à la voiture.

La pratique du Vélo est un mode de transport à coupler avec les autres modes de transports individuels ou collectifs.

L'aménagement d'infrastructures adaptées, confortables, continues et sécurisées est la condition pour développer l'usage du vélo pour des déplacements réguliers et de longue distance, et en faire une véritable mode de transport alternatif.